



Subventions Libérez votre nature à l'école

Lignes directrices 2026-2027

Les subventions Libérez votre nature aident des écoles au Canada à réaliser des projets visant à protéger ou à restaurer des habitats naturels tout en mobilisant la communauté scolaire. Des subventions de 1500 \$ sont disponibles par établissement pour des projets qui seront réalisés au cours de l'année scolaire 2026-2027.

[Posez votre candidature](#) d'ici le mercredi 14 octobre 2026 et donnez vie à votre idée!

Quels types de projets les subventions Libérez votre nature soutiennent-elles?

Les subventions Libérez votre nature à l'école sont conçues pour aider les écoles à protéger et à restaurer les habitats sur leur terrain au bénéfice des espèces et des humains. Les lauréat.e.s des années précédentes ont aménagé des jardins de plantes indigènes pour les pollinisateurs, créé des vergers de semences, restauré des ruisseaux et parcelles de forêts, surveillé la faune locale, sensibilisé la population aux enjeux de conservation et plus encore.

Nous donnerons la priorité aux projets qui favorisent :

- L'apprentissage et la découverte de l'écosystème local, de son histoire, de sa biodiversité, de son fonctionnement et de ses besoins.
- La réalisation d'actions concrètes en faveur de la nature, comme la plantation de fleurs, de plantes et d'arbres indigènes pour créer, restaurer ou protéger un habitat.
- L'établissement de liens avec la collectivité pour générer des retombées durables.

Vous avez besoin d'inspiration?

[Projets menés par des étudiant.e.s pour restaurer et protéger des habitats](#)

Découvrez des exemples de projets financés par les subventions Libérez votre nature l'an dernier.

[Jardiner pour la biodiversité en six étapes faciles](#)

Apprenez des conseils à garder en tête lors de la création de votre jardin respectueux de la biodiversité.

[Comment débiter un jardin de semences \(et pourquoi vous devriez vous lancer!\)](#)

Suivez ces étapes illustrées afin de commencer votre propre jardin de semences de plantes indigènes.

Critères d'évaluation

Les projets proposés seront évalués par un comité composé de membres du personnel du WWF-Canada selon les critères ci-dessous.

- **Qualité et pertinence du projet** : Comment et dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à améliorer l'habitat sur le terrain de l'école? Le projet aborde-t-il les thèmes clés, soit l'apprentissage et la découverte de l'écosystème, la réalisation d'actions concrètes en faveur de la nature et l'établissement de liens avec la collectivité?
- **Retombées** : Les retombées décrites sont-elles réalistes en regard des activités prévues? Comment le suivi du projet sera-t-il réalisé? Comment les résultats seront-ils mesurés? Dans quelle mesure le projet favorise-t-il la création de liens entre les élèves et la nature? La priorité sera accordée aux projets impliquant des plantes indigènes, ainsi qu'à ceux ayant des retombées importantes sur le plan de la mobilisation, de la plantation ou de la gestion d'habitats.
- **Durabilité et gestion du projet** : Ce projet peut-il être perpétué au-delà de la première année? Existe-t-il un plan de gestion de l'habitat créé? Est-il prévu d'agrandir cet habitat dans le futur?
- **Plan de mise en œuvre** : Le plan de mise en œuvre est-il raisonnable? Les objectifs peuvent-ils être atteints selon le budget et dans les temps alloués?
- **Budget** : Le budget est-il cohérent avec les activités proposées? Le projet bénéficie-t-il de soutien en nature?
- **Communications** : Ce projet pourrait-il faire l'objet d'un bon récit? Fait-il preuve de créativité?
- **Liens avec les communautés autochtones** : La préférence sera donnée aux projets qui prennent en compte l'apprentissage autochtone et la conservation menée par les communautés autochtones.
- **Implication des jeunes** : Les élèves participeront-ils de manière significative à la mise en œuvre du projet ? Une préférence sera accordée aux projets qui permettent aux jeunes de développer des compétences, de la confiance et des connaissances.

Admissibilité

Les projets admissibles aux subventions doivent :

- Être réalisés en milieu scolaire.
- Être complétés avant le 25 juin 2027.
- N'être associés à aucune entreprise lucrative.

En acceptant le financement du WWF-Canada, vous vous engagez à :

- Mettre en œuvre votre idée et votre plan.
- Partager les récits, explications, photographies et éventuelles vidéos de votre projet. Les projets pertinents ayant fait l'objet d'un financement seront présentés et mis en valeur par le WWF-Canada par le biais de différents canaux de communication.
- Soumettre un rapport final avant le 25 juin 2027.

Candidatures admissibles

- Les écoles (maternelle à la 12e année), les prématernelles, les classes et les groupes d'élèves au Canada. Veuillez noter que les demandes doivent être complétées par un.e enseignant.e ou un.e

employé.e d'école. En tant qu'élève, tu peux discuter de ton idée avec ton enseignant.e pour faire une demande conjointe de subvention.

Dépenses admissibles

Les dépenses liées au matériel et aux services requis pour mener les activités du projet sont admises. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses engagées pour le travail sur le terrain, comme les plantes et la terre, la location d'équipement, d'installations ou de véhicules. Les dépenses liées au matériel, aux communications, aux permis, à la documentation ou à la promotion du projet, ainsi que les honoraires des aîné.e.s Autochtones et gardien.ne.s des savoirs, sont également admissibles.

Dépenses non admissibles

Le salaire du personnel ou toutes autres dépenses n'étant pas directement liées à l'activité proposée ne sont pas admissibles.

Permis, assurance et décharge de responsabilité

Il incombe aux responsables des projets subventionnés de cibler et d'obtenir tous les permis, licences et autres autorisations nécessaires pour entamer et/ou réaliser leur projet. Les candidat.e.s retenu.e.s devront souscrire et/ou maintenir en vigueur des assurances adéquates et accepter la décharge de responsabilité des participant.e.s afin que tous les risques inhérents au projet financé soient couverts.

Délais et notifications

Les demandes de subventions doivent être soumises via [le formulaire de dépôt de candidature en ligne](#) au plus tard le **14 octobre 2026**. Les candidatures qui ne respectent pas les directives relatives aux subventions Libérez votre nature à l'école ne seront pas acceptées. Les bénéficiaires seront avisé.e.s en décembre. Les projets retenus pour un financement seront annoncés en janvier ou février. Seules les personnes dont le projet aura été retenu pour un financement seront contactées. Les candidat.e.s retenu.e.s auront jusqu'au **25 juin 2027** pour compléter leur projet et remettre leur rapport conformément aux exigences.

Attributions

Cet appel de propositions ne peut être considéré comme faisant partie d'un processus formel d'acquisition juridiquement contraignant. Le WWF-Canada se réserve le droit d'exiger des éclaircissements et des renseignements supplémentaires de tout.e candidat.e. Le WWF-Canada peut décider de ne pas considérer une proposition comportant de fausses déclarations ou des informations inexactes, fallacieuses ou incomplètes. Une fois soumises, les propositions ne peuvent être modifiées d'aucune façon.

D'autres questions?

Pour toute question au sujet des subventions Libérez votre nature à l'école, écrivez-nous à gowild@WWFCanada.org ou appelez-nous au 1 800 26-PANDA (72632).